

Cachet de
l'Etablissement :

LYCEE VOLTAIRE
101 av. de la République
75011 PARIS

Dates de convocation

18 juin 2009

nombre de membres : 29

nombre de présents 18

OBJET :

Subvention FSE

date d'affichage
06 juillet 2009

**DELIBERATION N °35/2008-2009
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE VOLTAIRE**

En sa séance du jeudi 2 juillet 2009
Le Conseil d'Administration du Lycée Voltaire
101, avenue de la République 75011 PARIS
sur **convocation** de son Président, adressée le 18 juin 2009
s'est tenu le 02 juillet 2009 à 18h.

Etaient présents : (cf. liste jointe)

Le quorum étant atteint, la séance a été
ouverte par :Mme la Présidente à 18h

Délibération n° 35/2008-2009

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée,
Vu le Code de l'Education,
Livre IV Titre II articles R 421-1 à R 421-78

Subvention FSE

Sur le rapport du chef d'établissement,
Et parès avoir entendu le compte-rendu d'utilisation de la dernière
subvention accordée au FSE

Article 1 – Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une
subvention de 1 500 Euros au Foyer Socio Educatif du lycée Voltaire
pour assurer les dépenses suivantes : matériel pour confection du
journal

18 voix pour

La présente délibération est adoptée

Elle sera consignée au registre des délibérations du Conseil
d'Administration, affichée et soumise le 03juillet 2009 à

- Monsieur Le Recteur de l'Académie de Paris (par arrêté de
délégation de pouvoir du Préfet du département de Paris en
date du 20 décembre 2004.)

Pour les DBM et le budget, la délibération est transmise aussi à :

- Monsieur Le Président du Conseil Général
- Monsieur le Préfet du Département de Paris
- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France

La délibération est exécutoire 15 jours après réception. Ce délai est porté à
un mois pour le budget.

Copie Certifiée conforme de la délibération du Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 03 juillet 2009
Le Chef d'établissement, Président du Conseil d'Administration
Annie TOULZAT